

PONTCHARRA

Le chantier de la piscine intercommunale commence, enfin...

Lundi à midi, s'est tenu la cérémonie de pose de première pierre du centre nautique intercommunal. C'est peu dire que ce moment était attendu. Et si tous les intervenants se sont appuyés de ce début des travaux, leurs propos ont souligné de leurs différences de perceptions et long impatience depuis que l'on parle de ce projet. Enfin, ce chantier démarre », dira Christophe Bong, maire de Pontcharra.

Des jeux d'eau et des espaces de détente seront aménagés à l'extérieur. La terrasse de l'équipement est prévue pour la fin d'année 2020, et servira en priorité à apprendre à nager aux enfants. Car aujourd'hui, dit Christophe Bong, « il n'y a pas de piscine couverte à Crotes et Chambéry ». Et Martine Kolly s'inquiète : « Je suis sûre qu'il manque au moins deux piscines dans le Grésivaudan. »

Des travaux à 9,8 millions d'euros

L'ensemble de cet équipement sera construit avec la norme haute qualité environnementale (HQE) afin de réduire l'impact carbone et la quantité d'énergie consommée pour son fonctionnement.

Le président du Grésivaudan se veut inquiet que des classes sociales aient été imposées à certaines sociétés qui ont remporté les marchés de construction : 8 830 heures de travail devraient bénéficier à des demandeurs d'emploi, au locataire du RSA, ou jeunes de moins de 26 ans en parcours d'insertion.

Le montant prévu des travaux est de 9,8 millions d'euros (hors HT) réparties comme suit : 6,846 par le Grésivaudan, 2,954 par le Département de l'Isère, et 1,000 par l'Etat.



De gauche à droite : Didier Barthelemy, secrétaire de l'Isère, Daniel Chauveau, vice-président du Grésivaudan en charge des sports, Martine Kolly, vice-présidente du département en charge des sports, et Christophe Bong, maire de Pontcharra. Francis Guibert, président du Grésivaudan et Philippe Portet, secrétaire général de la préfecture de l'Isère.



Voilà ce à quoi devrait ressembler le futur centre nautique. Il comprendra un bassin de 25 mètres avec six cascades, un bassin d'approfondissement de 100 m² et une plateforme de 30 m². Les zones et les espaces de détente seront aménagés à l'extérieur.

Libération prévue fin 2020

Le représentant de l'Etat, Philippe Portet, secrétaire général de la préfecture de l'Isère, indique « c'est légitime que les élus et leurs partenaires réfléchissent toujours avant de prendre une décision définitivement prise ». Situé à la place de l'ancienne piscine, le centre nautique comprendra un bassin de 25 mètres avec six cascades, un bassin d'approfondissement de 100 m² et une plateforme de 30 m².

—